

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

Orientations budgétaires 2011

1 - DECHETS

La commission OM se réunit le 23 février. Ces propositions seront examinées lors de cette réunion et, le cas échéant, modifiées ou complétées.

Orientations générales :

L'année 2011 sera essentiellement marquée par l'aboutissement du diagnostic réalisé dans le cadre du programme local de prévention des déchets.

Les conclusions de ce diagnostic permettront d'arrêter nos objectifs en matière de prévention pour les quatre années à venir.

L'évolution de nos performances de collecte et l'instauration d'un nouveau barème éco emballage nous imposent également de maintenir, voire accroître, nos efforts sur les actions de tri sélectif.

L'achèvement de la construction de la déchetterie de PLONEOUR LANVERN en complément de la déchetterie de POULDREUZIC nous conduira à préciser les conditions d'accueil des publics dans ces équipements (accueils professionnels et particuliers, horaires d'ouverture, etc.).

Concernant l'optimisation des collectes et d'embellissement du cadre de vie, la mise en place de la conteneurisation enterrée et la suppression conjointe des points de collecte individuelle en porte-à-porte restent à l'ordre du jour. Le calendrier et les conditions de mise en oeuvre seraient à préciser.

La pesée embarquée pour les professionnels est en service depuis le 1^{er} décembre 2010. La mise en oeuvre de ces techniques permettra au Conseil Communautaire d'examiner une proposition d'évolution du calcul de la redevance spéciale qui, en se basant sur le poids réel, et d'éviter de pénaliser les professionnels avec les effets de seuil liés à l'application de tranches de 1000 kilos, limitant ainsi les risques de contestation.

La redevance des particuliers devrait, à partir de cet exercice, ne plus prendre en compte le nombre de passages hebdomadaires. Ceci, afin de mieux adapter le fonctionnement du service avec les besoins de la population.

Dans ces conditions, l'harmonisation des tarifs se traduira par une baisse sensible pour les ménages qui étaient facturés pour 2 collectes et une augmentation mesurée pour les ménages facturés pour 1 collecte.

Pour maintenir l'équilibre global du budget et prendre en compte le surcoût occasionné par l'augmentation des charges du service déchets en période estivale (augmentation de fréquence des tournées, augmentation du tonnage, augmentation des coûts de traitement, etc.). La commission proposera l'instauration d'un tarif spécifique forfaitaire pour les résidences secondaires.

Actions de prévention, promotion du tri sélectif :

Le principal chantier de l'exercice à la réalisation du diagnostic du programme local de prévention des déchets (PLPD) et la mise en oeuvre des premières actions.

En raison de l'importance du gisement de déchets fermentescibles, l'orientation principale du PLPD demeure la promotion du compostage individuel.

Nous envisageons d'accroître nos efforts en matière de diffusion de matériel de compostage (composteurs, Brass-Compost, Bio Seaux, etc.), d'engager des partenariats avec les milieux associatifs pour promouvoir le compostage individuel, soutenir et renforcer le réseau des guides composteurs.

La mise en place de foyers témoins, l'animation d'ateliers itinérants pour promouvoir des techniques ou des usages économes et respectueux de l'environnement (couches lavables, gobelets réutilisables pour les manifestations, etc.) sont autant d'actions qui s'inscrivent dans le cadre du programme local de prévention.

Traitement, collecte :

Les prévisions du syndicat VALCOR en matière de coûts de traitement unitaire de la tonne de déchets nous amènent à envisager une augmentation d'environ 6 % pour l'exercice 2011, soit un coût unitaire aux environs de 116€.

Plusieurs raisons à cette augmentation:

- accroissement de la TGAP pour l'incinération,
- instauration de la taxe d'1,50€ par tonne entrant par la Municipalité de Concarneau,
- perte de la recette sur les ventes de mâchefers (risque d'obligation de mise en décharge à terme),
- incertitudes sur la reprise de notre partenariat avec le pays bigouden sud pour l'incinération des refus de criblage de l'unité de Plomeur.

Nous prévoyons une stabilité des tonnages incinérés (OM + incinérables de déchetterie) pour 4800 t.

La collecte sélective réalise des performances encourageantes, très au-delà de nos prévisions initiales, nous espérons atteindre 500 t en 2011 (prévisions à 350 t lors de la mise en place des points d'apport volontaire).

En matière d'organisation de la collecte, la superposition de dossiers lourds nous amène à envisager de nous faire assister par un cabinet extérieur pour mettre en place la conteneurisation enterrée.

En effet, il apparaît crucial de bien mesurer les conséquences, à la fois financières et sur l'adaptation du service de collecte, avant de se lancer de plain pied dans le projet. Le coût de véhicules et d'équipements de collecte adaptés est élevé. Les transferts de flux d'OM de la collecte en BOM vers la collecte enterrée auront des conséquences sur nos besoins en personnel tant en termes d'effectifs qu'en termes de qualification.

Nous pourrions bénéficier du retour d'expérience des collectivités voisines qui sont déjà engagées sur cette voie.

Déchetterie :

Les difficultés de réalisation du projet de déchetterie de PLONEOUR LANVERN ont mis en évidence le besoin urgent de valider l'ensemble de nos filières déchets.

Cette urgence vaut essentiellement pour la filière déchets verts, pour laquelle nous espérons que la suppression des points d'apport non surveillés nous permettra de mieux maîtriser les volumes.

Pour l'exercice, **nous espérons l'ouverture de la déchetterie de PLONEOUR LANVERN**. Nous venons, enfin, de réceptionner le récépissé préfectoral au titre de la déclaration d'installation classée.

En raison des contraintes environnementales qui pèsent sur son fonctionnement, cette déchetterie sera réservée aux particuliers pour les petits apports. Les professionnels et les gros apporteurs devront continuer à aller à POULDREUZIC ou vers des déchetteries professionnelles pour ce qui concerne notamment, les déchets verts, les matériaux inertes, le bois, etc..

Parallèlement au chantier de la déchetterie de PLONEOUR LANVERN, **nous devons impérativement nous engager sur la modernisation et l'extension de la déchetterie de POULDREUZIC** pour lui permettre d'accueillir dans de meilleures conditions le public, notamment professionnel, et de répondre à ses obligations réglementaires notamment par rapport aux déchets verts.

Une meilleure évaluation de ce gisement nous permettra de dimensionner convenablement et valider réglementairement notre filière de valorisation des déchets verts.

Tarifs 2011 :

Nous parviendrons en 2011 à réaliser la convergence de nos tarifs qui, désormais, repose uniquement sur la composition des ménages, faisant disparaître la notion de fréquence des collectes.

La commission statuera sur une proposition de convergence « basse » qui se traduira par une baisse sensible du tarif collecte 2 fois par semaine et une augmentation modérée du tarif 1/ semaine.

En outre, la commission aura à se prononcer sur **l'instauration d'un tarif spécifique pour les résidences secondaires**. Ce tarif sera intermédiaire entre le tarif foyer d'une personne et foyer de deux personnes.

L'objectif est le maintien de la recette globale à nombre de redevables constants.

Concernant la recette redevance spéciale des professionnels, la commission proposera une évolution des règles précédemment en vigueur, à savoir :

Redevance de base (moins de 1000 kg) = redevance foyer deux personnes et plus Redevance tonnage supplémentaire = facturation au prix coûtant du coût de traitement. Un dégrèvement de 1000 kilos serait accordé aux professionnels pour lesquels le domicile et le lieu de travail sont confondus, comme il est déjà appliqué.
--

Notre objectif est bien de ne pas faire supporter par les ménages des charges imputables aux professionnels et de pratiquer une tarification qui se rapproche au mieux des coûts réels du service rendu.

2 - ASSAINISSEMENT

Assainissement Collectif

De nombreux investissements sont à programmer pour cette année 2011, dossiers à étudier et travaux à réaliser dont il faut rechercher les financements afin de ne pas dégrader la situation financière de ce budget qui reste tendue, tout en répondant aux besoins croissants d'assainissement sur notre territoire.

Une amélioration de la situation financière est espérée grâce à la mutualisation des contrats de délégation de service public. Cette amélioration, si elle est confirmée, ne fera sentir ses effets qu'à partir du 2^{ème} semestre 2011. Il convient donc de rester prudent sur ce budget.

- Au plan travaux, plusieurs chantiers sont achevés :
 - la 3^{ème} tranche de LANDUDEC,
 - le secteur de la Trinité à PLOZEVET,
 - l'éco-quartier à PLOGASTEL SAINT GERMAIN.

- Au plan des études et travaux, sont envisagés pour 2011 :
 - **le raccordement du camping de Bel Air à LANDUDEC,**
 - **le raccordement de POULDREUZIC vers PLOZEVET** et l'extension de réseau (raccordement en 2011),
 - le lancement des travaux de construction du réseau et de la station de PEUMERIT,
 - une extension à Kerruc en PLONEOUR LANVERN,
 - la fin de l'étude sur la station et le réseau sur PLOVAN (1^{er} semestre),
 - les études du centre-bourg de GOURLIZON (2^{ème} semestre),
 - Le démarrage de l'étude de maîtrise d'œuvre en vue de l'extension de la station de PLOGASTEL SAINT GERMAIN, suite à l'étude achevée en janvier et prévoyant la rénovation de la station et la création d'un dispositif complémentaire d'infiltration des volumes excédentaires,
 - les études pour le renouvellement de l'arrêté de rejet de la station de PLOZEVET, (en cours),
 - la fin de l'étude diagnostique du réseau du bourg de POULDREUZIC, éventuellement prolongée avec l'aide du futur délégataire,
 - sous réserve, l'étude de déconstruction de l'ancienne station de PLOZEVET et d'aménagement du site. D'autres projets d'extensions, non arrêtés à ce jour, sont susceptibles d'être lancés en cours d'année, suite à des projets d'urbanisme : raccordement ou desserte de lotissements,...

- L'exploitation des stations et réseaux

Les candidatures dans le cadre de la procédure de délégation de service public (DSP) sont en cours d'analyse et la proposition du Président devrait pouvoir être formulée lors du prochain Conseil Communautaire.

Il faut rappeler que les contrats arrivent à échéance le 30 juin 2011. Quel que soit le candidat retenu, les 2nd, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres seront consacrés à gérer la fin des contrats actuels et à mettre en œuvre les dispositions prévues par le futur contrat.

Le futur contrat s'attachera notamment

- d'une part, à aboutir à une réduction conséquente des eaux parasites,
- d'autre part, au contrôle de l'ensemble des raccordements.

Il nous faudra également préparer le renouvellement des conventions avec les industriels comme les entreprises Larzul, Cook, Phare Ouest, et le Manoir du Hilguy.

Le marché « *petites extensions* » va bientôt être lancé pour la réalisation de travaux divers. Il restera à préparer le marché de contrôles de réception de réseaux.

La mise en place d'un plan d'épandage communautaire, pour les boues de nos stations, est en cours.

Une estimation sommaire des travaux et études à réaliser en 2011-2012 évalue à près de 4,2M°€ HT la dépense brute, dont 3,7M°€ HT restent à réaliser, les financements attendus (subventions, PRE, fonds de concours, participations) pouvant atteindre 3,1 millions €.

Le futur technicien assainissement, en cours de recrutement, sera notamment chargé de suivre les raccordements au réseau, notamment suite aux extensions de réseau, ce qui devrait faciliter la perception des recettes de PRE et de redevance.

Compte tenu de ces perspectives d'investissements, il sera proposé lors du vote du budget, d'abonder cette année encore le budget assainissement collectif par un virement du budget administration générale, en même temps que nous mobilisons les fonds de concours des Communes.

Assainissement non collectif

Si aujourd'hui notre compétence se résume en deux missions exercées par la SAUR sur la base d'un contrat de prestations de services :

- le contrôle des installations neuves, contrôle de conception et réalisation,
- et le contrôle ponctuel de l'existant,

une réflexion a été menée en 2010, dans le cadre notamment de la préparation de la DSP, pour la faire évoluer.

Il semble important que la CCHPB s'investisse à nouveau dans cette politique d'ANC, aussi il a été décidé le recrutement d'un technicien Assainissement, qui aurait entre autre pour mission de contrôler les avis émis par le prestataire, de conseiller les particuliers sur l'assainissement et de les accompagner lorsque nécessaire dans leurs démarches

Il est vrai que les attentes des particuliers dans ce domaine sont de plus en plus fortes.

Après un premier contrôle des installations existantes, il est normal de les accompagner dans les travaux de mise aux normes à réaliser.

Nous souhaitons aussi que le technicien fasse le lien entre les dossiers instruits par le SPANC et les contraintes, politiques et projets d'urbanisme de chaque Commune.

D'autre part, 2011 verra, à partir du 2^{ème} semestre, le redémarrage des opérations de contrôle périodique des installations, conformément à la périodicité de 8 ans décidée l'an dernier. Il conviendra également de mettre en place l'obligation pour les particuliers de remise aux

normes des installations jugées à risque sanitaire ou environnemental, opération qu'il serait souhaitable d'être accompagnée.

La signature de la Charte départementale en 2010 et cette implication plus large de la CCHPB, confortent la compétence ANC qui doit s'inscrire en cohérence avec les politiques d'urbanisme, environnementales, foncières, ...

Le nouveau cadre de la DSP sur ce volet ANC, devrait intégrer également comme modifications :

- la réalisation de diagnostics sur les installations d'assainissement individuel à l'occasion des ventes de biens immobiliers,
- la facturation des contrôles de conception et de réalisation par le délégataire, alors qu'ils étaient avant opérés par la CCHPB.

3 - VOIRIE

L'année 2010 a été une année de réflexion sur l'évolution de la compétence voirie et du service, réflexion amorcée par le désengagement des services de l'ETAT pour l'assistance à la voirie des Communes (ATESAT).

Toujours conformément à notre objectif premier d'assurer la cohérence de la qualité du réseau routier sur notre territoire, après discussion en Commission voirie et Bureau Communautaire, le Conseil Communautaire du 28 octobre dernier avait pris acte des orientations nouvelles proposées pour cette année 2011.

 **Dans ce schéma, depuis janvier 2011, on dispose:**

- **d'une enveloppe RIC**, gérée par la CCHPB pour faire face tant aux dépenses de fonctionnement que d'investissement sur les RIC.

Les chantiers retenus pour 2011 seront proposés à la Commission Voirie du 18 février et présentés en Conseil Communautaire le 31 mars lors du vote du budget 2011.

De même il sera, en fin d'exercice, rendu compte à la Commission du programme des travaux réalisés dans l'année.

On portera également dans cette enveloppe, les travaux d'entretien des routes des zones d'activités ou d'accès aux équipements communautaires comme la déchetterie.

On rappelle que les objectifs et critères de priorité des interventions, avaient été définis par la Commission voirie le 21 octobre dernier.

- **d'une enveloppe réservée aux interventions sur voies communales** : interventions de l'équipe CCHPB et dépenses d'élagage.

En termes financiers, on souhaiterait :

- pour l'enveloppe RIC, la reconduction des moyens prévus en 2011: les 481 600 € de dotation investissement RIC + 102 834 € de solde investissement 2010 + 167 750 € correspondant à 50% de l'enveloppe 2010 de fonctionnement, **soit un total de 752.184€.**
- pour l'enveloppe communale : 50% de l'enveloppe 2010 de fonctionnement, **soit 167.750€.** Il reste à la Commission à se positionner sur les soldes de fonctionnement 2010, pour les Communes qui ont un solde négatif.

Concernant ce solde négatif des enveloppes de fonctionnement, imputées sur l'enveloppe communale, plusieurs hypothèses sont envisageables et seront débattues en commission du 18 février:

- la 1^{ère} : on déduit de la dotation 2011 le solde négatif 2010, mais ceci conduit à des dotations négatives pour certaines Communes et de ce fait peut priver le service voirie de la CCHPB d'interventions,
- la 2^{ème} : on émet un titre de recettes à l'encontre des Communes qui ont un solde négatif, pour solde de tout compte, ce qui leur donne une enveloppe à hauteur de 50 % de la dotation 2010,
- la 3^{ème} : à titre exceptionnel et pour cette première année, on bonifie de 10.000€ chaque dotation communale, afin de pouvoir assurer une intervention à minima sur chaque Commune et avec un étalement sur deux ans des soldes négatifs.

 **Les autres projets d'investissement envisagés en 2011 portent sur :**

- du renouvellement de matériel dont la procédure de mise en concurrence a été lancée en 2010 pour une acquisition effective cette année: grue auxiliaire (40.000€HT), camion benne pour gravillonnage (120.000€HT), acquisition d'un gravillonneur neuf (16.000€HT),
- un véhicule pour le futur technicien voirie,
- du matériel et divers outillage : remorque, détecteur de réseaux,
- une camionnette-benne (véhicule léger pour petites interventions) pour 2011 ou 2012.

4 – Equipements communautaires

 **Les bâtiments à vocation communautaire**

Au centre culturel Avel Dro de PLOZEVET, la Communauté marque son engagement par la prise en compte de 50% de l'annuité d'emprunt et de charges de fonctionnement (fluides) mais également par notre soutien à DIHUN pour la programmation culturelle ou encore par notre implication dans le suivi du bâti par l'intervention du technicien bâtiment. La convention à passer entre la CCHPB et la Commune, en discussion à PLOZEVET, devra impérativement être finalisée cette année.

Depuis juillet 2009, le **Pôle nautique de PENHORS** héberge les surveillants de baignade en période estivale et s'impose tout au long de l'année comme base de développement des sports de glisse, l'un de nos objectifs de développement du territoire. Les locaux communs sont appréciés par les pratiquants de ces activités et les promeneurs de plus en plus nombreux sur cette frange littorale. La fréquentation cet été au stand de l'OTHPB, implanté le dimanche après midi sur ce site, le confirme.

Au niveau du bâtiment, on constate toujours des désordres liés à des problèmes d'infiltration et ceci retarde le versement du fonds de concours à solliciter à la Commune de POULDREUZIC. On sait toutefois que le solde à répartir entre les deux collectivités s'élève à 400.000€.

Pour l'opération de **l'espace Raphalen**, les travaux entrepris au mois de mars 2010 se poursuivent pour une fin de chantier prévue à l'été 2011.

Au niveau du coût, notre engagement formalisé par marchés est de 7.160.388€TTC.

Pour ce qui est des financements, il est rappelé que nous avons obtenu :

- de l'ETAT -centre national de développement du sport : 500.000€
- du Conseil régional de Bretagne : 800.000€, inscrits au contrat de Pays de Cornouaille.
- du Conseil général du Finistère, 618.000€.
- des fonds européens : 120 000 € pour l'option photovoltaïque.
- de la fédération française de tennis : 15.000€
- au titre de la réserve parlementaire : 15 000€

Le prochain équipement communautaire est envisagé sur PLOGASTEL SAINT GERMAIN, une salle multifonctions avec les activités à bien préciser. Il convient que nous puissions avancer en 2011, le chantier Raphalen s'achevant, sur la mise au point de ce projet de PLOGASTEL SAINT GERMAIN au niveau du programme et de relancer les études pour la conception du projet sur le site proposé par la Municipalité de PLOGASTEL SAINT GERMAIN

Les fonds de concours aux Communes

Nous poursuivrons pour 2011, l'aide aux équipements pour les Communes qui ne devraient pas bénéficier d'un équipement communautaire, sous forme de fonds de concours.

- à GUILER SUR GOYEN: pour des locaux cantine, salle d'activité pouvant servir aux jeunes, et dont les travaux sont en cours. La dépense globale est de l'ordre de 600.000€ et il vous sera proposé le versement d'un acompte de 50.000€ pour un fonds de concours estimé à 98.000€,
- à PEUMERIT: salle pour les rencontres jeunes et un local associatif qui pourrait être utilisé par les associations intercommunales. Ces travaux d'un montant global de l'ordre de 360.000€HT, sont terminés et nous sommes en attente des derniers paiements pour calculer le fonds de concours à verser en 2011,
- à PLOVAN: le plan de financement de la bibliothèque-salle multi activités estimée à 424.084€ prévoit un solde à répartir entre la Commune et la CCHPB de l'ordre de 170.000€. Ce versement de fonds de concours interviendrait plutôt en 2012.

5 – Jeunesse et Culture

Culture

1) Diffusion culturelle du Haut pays bigouden :

La programmation culturelle en est à sa troisième année. Le nombre d'entrées est proche de 4 000 et le bilan 2010 se solde par un léger déficit (- 2485€ contre + 2334€ en 2009).

Pour 2011, le Conseil d'Administration de Dihun souhaite limiter la prise de risques sur les spectacles, compte tenu des engagements financiers de la CCHPB connus à ce jour. La subvention Leader se réduira (12 000€ en 2009, 8 000€ en 2010, 6 000€ prévus en 2011) et l'augmentation du nombre d'entrées n'est pas garantie, même si les efforts sont portés sur la tarification. Il n'est pas exclu de réduire le nombre de spectacles pour assurer l'équilibre financier de la diffusion culturelle en 2011.

Dihun souhaite connaître les orientations de la CCHPB en matière culturelle largement en amont de la saison culturelle. Le cadre général (Budget, type de spectacles, ...) sera, comme à

l'habitude, examinée en mars par notre Commission culture, pour un début de saison culturelle en octobre de la même année.

Par ailleurs :

- Dihun souhaite mieux faire connaître les spectacles tournés vers l'enfance aux écoles primaires du territoire : des écoles vont parfois sur Quimper assister à des spectacles disponibles sur le Haut Pays Bigouden,
- le réseau FADOC (mise en réseau des salles de spectacle du pays bigouden), a permis d'augmenter les moyens en communication : il n'est pas aisé d'en faire un bilan sur la fréquentation à ce jour,
- l'accueil de groupes demande à être organisé de manière à limiter les frais d'hébergement des artistes : pour cela, il est envisagé de solliciter l'utilisation des locaux de la Commune de PLOZEVET.
- les groupes *en résidence* (qui séjournent en réalisant des répétitions de leurs spectacles) devraient pouvoir utiliser les équipements d'Avel Dro en semaine. Cette option, payante, peut générer des recettes complémentaires, si la salle est libérée,
- Dihun évoque régulièrement la question des moyens mis à sa disposition pour aider à la mise en œuvre de spectacles: fourniture de véhicules, soutien des Communes à la mise en place des salles, ...
- une enquête sur les attentes de la population du HPB dans le domaine culturel serait pertinente. Nous pourrions, pour cela, solliciter le concours d'un stagiaire.

2) L'école de musique :

Olivier Marquis, professeur Dumiste, responsable de l'école de musique intervient à hauteur de 12 heures par semaine depuis janvier dans quatre écoles du HPB (GUILER SUR GOYEN, PLOZEVET, PLONEOUR LANVERN -public-, PEUMERIT) et touche déjà 240 élèves.

A partir de mars, toujours à hauteur de 12 heures par semaine, suivront les écoles de PLOGASTEL, PLOZEVET, PLONEOUR LANVERN –ND Bon Secours-.

L'activité école de musique, base de notre convention avec « Musique et danses du Finistère » est donc bien répartie.

La question du cofinancement des interventions du Dumiste par les Communes dans le cadre du projet d'école est à l'étude.

La parité de financement de l'école de musique inquiète Dihun : la possible baisse des subventions du Conseil Général peut elle entraîner la réduction du financement de la CCHPB ?

La signature de la convention « *Ecole de musique intercommunale du Haut Pays Bigouden* » est prévue après les élections au Conseil Général.

3) Demande de subventions 2011 de l'association Dihun :

Par courrier du 30 novembre 2010, le Président de Dihun sollicite :

- une réactualisation régulière de l'enveloppe « Fonctionnement général » afin de suivre les augmentations indiciaires des charges salariales. Une augmentation de 2% par an éviterait de revenir sur ce sujet chaque année. Demande 2011 : 80 000€,
- un financement pour l'école de musique à hauteur de 50% du poste du professeur Dumiste + 10% des salaires des professeurs de musique. Ces critères sont ceux du Conseil Général,
- une subvention de 37.000€ pour la diffusion culturelle + 2.000€ pour la FADOC (respectivement 35.000€ et 2000€ en 2010)

L'association a pris note de la subvention votée par les élus au Conseil Communautaire de décembre pour combler le déficit de trésorerie engendré par le licenciement de la directrice de l'école de musique en 2010 : 12.500€ votés.

4) Tamm Kreiz :

L'association est dynamique et exerce nombre d'activités au-delà du HPB.

Jeunesse :

1) Animation jeunesse :

- Les activités sont en place dans chaque Commune, avec les liens réguliers avec les élus référents « Jeunesse ». Cf. bilan réalisé en décembre par Commune.
 - L'inventaire des besoins de l'ULAMIR du Goyen en matériel et équipement mobile pour les animations est à relancer pour un éventuel co-investissement communautaire.
- Rappel : (17.000€ en 2009 pour le minibus, 5.700€ en 2010 pour le matériel informatique et vidéo)
- La signature des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) est prévue en présence de la CAF, de l'ULAMIR, de la MSA le jeudi 3 mars avant le Bureau Communautaire. Les CEJ liant les Communes et la CAF seraient, signées le même jour.
 - La demande de financement de l'ULAMIR du Goyen est stable à 100.700€ + prise en charge du poste d'animatrice mise à disposition de l'association.

2) Mission Locale pour l'emploi :

Reconduction des actions menées par la mission locale.

Le bilan des actions 2010 et les projets 2011 seront étudiés lors de la Commission Jeunesse du 22 février.

L'évolution de la contribution attendue des Communautés des Communes est de + 3%

6 - Logement

Les réflexions menées dans le cadre des nos ateliers «*Territoires et dynamiques économiques*», l'augmentation de la population sur le Haut Pays Bigouden rappellent l'importance de ces deux problématiques, véritables enjeux de développement pour notre territoire.

Les études menées en 2010 par le SIOCA pour le PADD – projet d'aménagement et de développement durable – nous ont également apporté des éclairages intéressants sur ces questions et montrent bien qu'une compétence comme celle du logement reste une compétence transversale et partagée : Commune, Communauté, SIOCA, Agence d'Urbanisme, Conseil Général, ETAT.

En matière de logement, notre intervention aujourd'hui est modeste et pas forcément lisible.

Concrètement, nos actions se déclinent par :

- l'information des candidats au logement, par une convention avec l'ADIL (association départementale information logement) et des permanences sur le territoire,
- l'animation d'un programme d'intérêt général (PIG), dans le cadre d'une convention établie avec le Conseil Général depuis le 1^{er} septembre 2007, prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2011.
- le versement d'aides de 5%, en complément aux financements de l'ANAH, et octroyés selon la nature des dépenses et les revenus des demandeurs.

Ces dernières années, le nombre et le montant de ces aides communautaires se sont élevés à :

	2008	2009	2010
Nombre de personnes aidées	20	33	30
Montant	7 377	15 102	11 805

Cette année 2011, il sera nécessaire :

- de lancer une véritable réflexion sur l'état des lieux et les orientations possibles de notre intervention, tant au niveau de son contenu que du périmètre pertinent,
- de poursuivre la mise à jour de notre tableau de bord sur les données relatives au logement et de manière générale à la population, afin de se déterminer sur la suite à donner au PIG,
- de maîtriser le contexte toujours en évolution des politiques de l'habitat et des aides qui en découlent.

Le Bureau Communautaire a aussi évoqué la question de bâtiments anciens dans les centres-bourgs, qui mériteraient d'être réhabilités, avec la difficulté de l'équilibre économique des opérations. C'est un sujet qui sera à travailler en commission logement.

7 - Action sociale

✚ Présentation des compétences et de l'organisation du CIAS

▪ Le schéma gérontologique

Les réflexions sur l'approche de la personne âgée sur le territoire, abordée lors de différentes commissions *Action Sociale* et du Conseil Communautaire en 2010 ont abouti à conforter la CCHPB, par la création du CIAS, comme acteur majeur dans l'accompagnement de la personne âgée, le vieillissement de la population devenant un enjeu fort de territoire pour le futur.

Le consensus dans ce sens s'est dégagé très largement et même unanimement aussi bien pour l'accueil en institutions, afin de définir le rôle et la place des différents établissements, que pour l'aide à domicile, dont l'avenir pose interrogation :

- intérêt, voire obligation légale, de coordonner l'action et l'information dans un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination),
- mise aux normes de la Résidence Parc an Id de POULDREUZIC (84 lits d'EHPAD, 75 lits occupés),
- définition du projet et intégration de la Résidence La Trinité de PLOZEVET (48 appartements de logement-foyer, 12 lits d'EHPAD, 32 places de SSIAD) dans une gestion communautaire, compte tenu de sa gouvernance actuelle, avec urgence de mise aux normes de sécurité, et d'amélioration du bâti,
- intégration de la Résidence Pierre Goenvic de PLONEOUR LANVERN (96 lits d'EHPAD, 16 lits d'hébergement temporaire, 30 places de SSIAD) dans la réflexion et l'action gérontologique locale, afin de lui assurer une meilleure gouvernance,
- accompagnement de la construction des équipements de LANDUDEC (28 lits pour personnes désorientées) et PLOGASTEL SAINT GERMAIN (48 lits d'EHPAD),
- cohérence et soutien de l'action des Services de Soins Infirmiers à Domicile,
- vigilance sur l'évolution de l'aide à domicile et de l'ADMR localement,
- veille sur l'organisation du portage de repas à domicile sur le territoire (assuré par les services du CCAS de PLOZEVET et de PLONEOUR LANVERN),
- éventuellement, organisation de nouveaux services favorisant la prise en charge des personnes âgées et le soutien aux familles.

Toutes ces actions demandent de la cohérence et de la complémentarité. C'est la mission première du **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)**, qui a comme vocation initiale à coordonner la politique gérontologique territoriale, sans remplacer les CCAS des Communes. Il deviendra acteur de la création d'un réseau de l'accompagnement de la personne âgée à l'instar de ce qui fonctionne sur PLONEOUR LANVERN.

La compétence actuelle du CIAS, est ainsi libellée de la manière suivante : *«en faveur des personnes âgées et handicapées, par la création et la gestion, de tout établissement d'accueil nécessitant une habilitation. Pour le maintien à domicile, le soutien à la gestion des services proposés par des associations locales»*. Les établissements et services transférés au CIAS sont : dès le 1^{er} janvier 2011, la Résidence Parc an Id de POULDREUZIC, en projet : la Résidence Pierre Goenvic de PLONEOUR LANVERN et services associés, la Résidence La Trinité de PLOZEVET et les services associés.

▪ L'organisation du CIAS

D'un point de vue politique le CIAS est rattaché à la CCHPB, comme les CCAS le sont aux Communes : le renouvellement des membres du Conseil d'administration suit les élections dans les Communes et à la Communauté de Communes.

Nous souhaitons aussi que la Commission Action Sociale contribue aux travaux du CIAS, et soit une instance de proposition et d'orientation.

Par délibération en date du 16 décembre 2010, le Conseil Communautaire a procédé à l'élection des représentants au Conseil d'administration du CIAS. Le Président de droit est **Michel CANEVET**, Président de la Communauté de Communes.

Ont été désignés au titre du collège des élus communautaires :

Albert LE BERRE, Vice-président de la CCHPB, Maire-adjoint de PLOGASTEL SAINT GERMAIN,

Janick HAMON, Maire-adjointe de POULDREUZIC,

Gaby PETON, Maire-adjointe de PLOZEVET,

Geneviève LE FAOU, Maire-adjointe de GOURLIZON,

Christian JOLIVET, Vice-président de la CCHPB, Maire de GUILER SUR GOYEN,

Marie Thérèse BOURDON, Maire-adjointe de LANDUDEC,

Auréli GOUZIEN, Maire-adjointe de TREGAT,

Magali LE DONGE, Maire-adjointe de PLOVAN,

Ronan BERNARD, 1^{er} Adjoint au Maire de LANDUDEC,

Michel BUREL, Vice-président de la CCHPB, Maire de PLOVAN,

Par arrêté en date du 21 janvier 2011, le Président a par ailleurs nommé :

- **Hélène LE BERRE**, 1^{ère} Adjointe au Maire de PLONEOUR LANVERN, Vice-présidente déléguée du CCAS de PLONEOUR LANVERN.

- **Marie-Ange BUREL**, Maire-adjointe de PEUMERIT, Vice-présidente du CCAS de PEUMERIT.

- **Ginette GODEC**, Présidente de la fédération départementale France-Alzheimer du Finistère.

- **Pierre DRAOULEC**, Maire-adjoint de PLONEOUR LANVERN, Président du Conseil d'administration de la Maison de retraite Pierre GOENVIC et de l'association Amzer Vak de PLONEOUR LANVERN.

- **Marie Suzanne PERENNOU**, représentant l'UDAF du Finistère.

- **Lucien PLOUHINEC**, Maire-adjoint de PLOGASTEL SAINT GERMAIN, retraité de la Marine Nationale.
- **Anne Marie PEUZIAT**, Présidente de l'association ADMR du HAUT PAYS BIGOUDEN.
- **Yves GOUESSE**, Pharmacien en retraite.
- **Gabriel LARZUL**, Membre du CCAS de PLONEOUR LANVERN, délégué cantonal de la MSA d'Armorique.
- **Armelle LE CAMUS**, cadre de l'action sociale.

En termes de moyens, l'organisation administrative et technique du CIAS se conjugue avec celle de la CCHPB : il s'agit donc de services consolidés entre la Communauté de Communes et le CIAS. Les services Finances et de la Commande Publique dirigés par Myriam ANDRO, le pôle Ressources Humaines piloté par Sylvie BRIGANT et celui Bâtiment piloté par Paul CADET, sont mutualisés.

La Direction du CIAS est la même que celle de la CCHPB et est assurée par Marie Pierre QUERE – et chaque établissement du CIAS est dirigé par un (e) Directeur (trice) : Stéphanie BOURHIS pour la Résidence Parc An Id, Martine MORVAN pour la Résidence La Trinité de PLOZEVET.

Le CIAS a été installé lors de la réunion du premier Conseil d'Administration le 10 février 2011. Conformément aux textes en vigueur, il a été procédé à l'élection du Vice-président : Albert LE BERRE, Vice-président de la CCHPB, délégué à l'action sociale a été élu afin d'assurer une parfaite cohérence entre l'action communautaire et l'action du CIAS,

- élection des 3 membres et des 3 suppléants de la Commission d'appel d'offres, présidée par le Président du CIAS,
- délégation donnée au Président en termes de Commande Publique,
- délibération créant le budget du CIAS intégrant depuis le 1^{er} janvier 2011 la Résidence Parc an Id, puis la Résidence de La Trinité.

Fonctionnement des établissements et des services du territoire

▪ **La Résidence Parc an Id**

La Résidence Parc an Id de POULDREUZIC est un EHPAD habilité pour 84 places, mais en capacité pour seulement 75 résidents, plus une place d'accueil de jour, dont un "secteur protégé" de 12 lits. Il emploie 54 salariés – équivalents temps plein.

La nouvelle tarification notifiée par le Conseil Général est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

L'étude de programmation par APRITEC concerne :

- des travaux neufs : extension administration et vestiaires, création d'une unité protégée (PASA) de 14 places, création de 8 chambres, estimés à 2.090.000€ HT,
- des travaux sur bâtiment existant : création de salles de bains accessibles, changement du SSI (Système Sécurité Incendie), création de différents locaux, estimés à 1.160.000€ HT,
- des travaux extérieurs estimés à 50.000€HT.

Ainsi, le total des travaux est évalué à 3.300.000€HT, plus honoraires et divers, qui porteront le coût du projet à 4.278.872,05€ HT. La démarche doit se poursuivre par un concours d'architecte.

L'ouverture de la résidence vers l'extérieur et son insertion dans le milieu de vie continue de s'affirmer par la création le 8 novembre 2010 d'une association « *Les Petits Bonheurs* », réunissant familles et bénévoles. Par ailleurs, la démarche systématisée de la « Recherche du consentement » du résidant à l'entrée, caractérise l'établissement dans son milieu professionnel.

▪ **La Résidence de La Trinité**

La Résidence de La Trinité de PLOZEVET comprend 48 appartements à destination de logement foyer et 12 chambres d'EHPAD (maison de retraite) et un SSIAD de 32 places, intervenant sur les communes de PLOZEVET, GUILER SUR GOYEN, POULDREUZIC, LANDUDEC, PLOGASTEL SAINT GERMAIN, PLONEIS, GOURLIZON et PLOVAN. Il emploie 30 salariés sous statut de la convention collective dite 51.

⇒ L'acquisition du patrimoine bâti, propriété de l'Office Public Habitat 29, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 28 octobre 2010, a fait l'objet d'un compromis signé en janvier 2011 avec effet immédiat, pour un montant de 1.009.000€. Le transfert total et définitif interviendra dans 6 mois. L'OP Habitat 29 ne facture plus la redevance pour le loyer dès février 2011, donc perçue dès à présent par le futur propriétaire.

⇒ La gestion de l'établissement continuera d'être assurée par l'Association dans l'attente de l'analyse des statuts du personnel (Convention Collective dite 51) et l'étude de la situation individuelle de chaque salarié. Chacun devra donner son accord pour permettre l'examen de son dossier par le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale. Une première réunion exposant les orientations gérontologiques de la CCHPB et son articulation territoriale à tout personnel s'est tenue le 10 février à la Résidence.

⇒ Le programme des investissements à réaliser pour répondre aux recommandations de la Commission Sécurité et aux injonctions de la Préfecture a démarré, avec l'appui opérationnel des services techniques de la CCHPB :

- la première série de travaux d'urgence est réalisée et prise en charge par l'OP Habitat 29,
- la mise aux normes de sécurité incendie en ERP de type J et de 4^{ème} catégorie sera menée par le CIAS. Précédemment, le foyer logement relevait de la réglementation « habitation ». L'étude de faisabilité vise à proposer un découpage du bâtiment suivant deux exploitations distinctes vis-à-vis de la sécurité incendie, d'une part une aile EHPAD (12 chambres), et d'autre part un foyer logement (48 places). L'estimation des travaux de mise en sécurité avec réalisation d'un EHPAD de 12 lits s'élèvera à 1.000.000€ HT à financer par le CIAS et à charge des résidants,

- la réfection du logement de fonction pour accueillir des résidants pendant les travaux dans l'aile EHPAD et servir ensuite pour l'accueil de jour en projet (10 places) sera assurée par l'Association de gestion, en raison de l'urgence de l'opération.

▪ **La Résidence Pierre Goenvic**

La Résidence Pierre Goenvic de PLONEOUR LANVERN est un EHPAD de 96 lits, intégralement rénové (pour un coût de 2,5 M€), avec un CANTOU de 12 lits mais également un service d'hébergement temporaire indépendant de 16 lits, un SSIAD de 30 places, intervenant sur les Communes de PLONEOUR LANVERN, PEUMERIT, TREGAT, TREGUENNEC et SAINT JEAN TROLIMON. Il emploie 90 personnes sous statut fonction publique hospitalière.

Nous attendons toujours les analyses des Ministères du Travail et de l'Emploi et de la Santé (Direction Générale de l'Office de Soins) d'une part, et des Solidarité et de la Cohésion Sociale (Direction Générale de la Cohésion Sociale) d'autre part, saisis par l'Agence Régionale de Santé à la fois sur la situation des personnels, les modalités de transfert des autorisations de fonctionnement et de suppression de l'établissement public autonome.

Ceci nous a conduit raisonnablement à reporter le transfert de l'établissement le 1^{er} janvier 2012, au lieu du 1^{er} janvier 2011 initialement prévu. Dans l'attente, le Directeur Général de l'EPSM E. Gourmelen assurera la direction de l'établissement. Monsieur Jean-Jacques MAIRESSE, Attaché d'Administration Hospitalière à Gourmelen, représente M. LABAT sur place et assume concrètement la charge de la Direction à plein temps.

Au cours de l'année 2011, nous aurons à préparer la transition au fil des mois et poursuivre l'examen des situations individuelles et des modalités de transfert des personnels suite à la mission confiée au CDG 29. Un appui certain à la direction en place sera indispensable pour faire évoluer la gestion interne de l'établissement et réaliser un état des lieux des investissements indispensables : accueil temporaire, cuisine, notamment.

▪ **Les Résidences Kérélys**

A PLOGASTEL SAINT GERMAIN, la construction de l'EHPAD est au stade des fondations et du premier plancher.

A LANDUDEC, concernant l'établissement destiné à recevoir les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer, les appels d'offre sont en cours.

La contribution de la CCHPB se fera au niveau de la garantie des emprunts contractés par Espacil Habitat, propriétaire des locaux et l'accompagnement des Communes dans la création des voiries d'accès aux deux établissements.

▪ **L'ADMR du Haut Pays Bigouden**

Il est rappelé qu'un point exhaustif de la situation de l'ADMR a été exposé le 28 octobre 2010 lors de l'assemblée générale de l'association locale à PEUMERIT.

La Fédération ADMR du Finistère, au pied du mur, doit faire face à une dette de 3,7 millions d'Euros à la sortie de la procédure de sauvegarde, sinon elle se trouve en cessation de paiement. L'assainissement de la situation passe par des licenciements et un étalement de la dette de la Fédération. Il faudra qu'une quarantaine d'associations sur les 87 associations locales ADMR acceptent un échéancier de remboursement.

L'ADMR du Haut Pays Bigouden a une trésorerie serrée malgré une avance de la Fédération, en raison de sommes dues par les caisses sociales (MSA, CPAM), des impayées, des avances sur salaires suite à des chutes d'activité sur certains secteurs du territoire (pertes de clients, concurrence...) et bien sûr des déficits d'exploitation cumulées. Il conviendra de rester vigilant à toute évolution de la situation.

▪ **La situation de l'Hôtel Dieu et la démographie médicale**

⇒ On attendait la Fondation Massé-Trévidy. C'est finalement la Congrégation des Sœurs Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve qui va reprendre en main l'Hôtel Dieu. Une convention de mission de conseil et d'assistance à la gestion a été signée le 23 décembre 2010

avec effet au 1^{er} janvier 2011. La suite consistera en une restructuration de l'établissement qui fonctionnera dans le cadre du projet d'union hospitalière sur le territoire de la Cornouaille. L'ARS soutiendra également financièrement l'Hôtel Dieu qui doit faire face à des besoins de trésorerie important. Un projet « *ambitieux et pérenne* » devra être élaboré pour maintenir un hôpital de proximité sur le territoire et sera rendu public début avril.

⇒ La première maison médicale de garde du Finistère a ouvert ses portes le 1^{er} février dans les locaux de l'Hôtel Dieu à PONT L'ABBE. Les quarante médecins libéraux du Pays Bigouden se relayeront le soir et le week-end. Grâce à cette nouvelle organisation, les médecins espèrent conforter les urgences de l'Hôtel Dieu et faire venir des médecins généralistes dans le Haut Pays Bigouden notamment.

⇒ La problématique des médecins libéraux sur le territoire est posée à LANDUDEDEC et à nouveau à PLOGASTEL SAINT GERMAIN suite au départ précipité du nouveau médecin après deux années d'exercice. Les recherches actives de candidats sont en cours pour intégrer des cabinets médicaux en construction sur les deux Communes. Une situation similaire peut se reproduire à tout moment ailleurs et force est de constater une densité de médecins inférieure à la moyenne départementale sur le territoire.

⇒ Les 6 pharmaciens du territoire de la CCHPB ont été invités lors de la réunion du Bureau Communautaire du 3 février 2010 pour discuter de la situation actuelle et des perspectives de la démographie médicale et leur présenter notre projet de coordination gérontologique. Leur profession est très dépendante de la prescription médicale et le manque de médecins en milieu rural a un impact direct sur leur activité et, plus largement, l'ensemble de la chaîne de santé est menacée.

8 - Développement Economique

La Commission économique s'est réunie en Mairie de PLOGASTEL SAINT GERMAIN le vendredi 11 février dernier afin d'examiner les orientations budgétaires pour 2011.

Les perspectives pour l'année 2011 poursuivent les orientations de travail définies les années antérieures :

Mettre en oeuvre notre schéma d'aménagement de zones d'activités, permettant l'accueil et l'implantation d'entreprises sur le Haut Pays Bigouden.

Nous avons 2 zones principales : Kerganet, où les possibilités d'implantation sont limitées au plan du foncier, et **Kérandoaré**, où les 13 ha constituent le principal espace pour entreprendre. Afin de lancer la zone où une 1^{ère} tranche d'aménagement a déjà été réalisée, nous allons bâtir un atelier relais pour la CECAB, en appui de la filière agricole pour les débouchés de productions.

Ensuite, nous aménageons 3 autres zones plus modestes (de 1 à 3ha chacune), destinées à l'accueil d'entreprises artisanales qui constituent le socle de l'activité du territoire dans l'ordre de priorité suivant (avec des investissements sur chaque zone entre 400 et 600.000€, financés à 25% par l'ETAT et 15% le Conseil Régional):

- **Bellevue** en GOURLIZON, dont le dossier est désormais au stade de l'appel d'offres,
- **Pencleuziou** en PLOVAN/POULDREUZIC, où l'on traite actuellement la question de l'accès à la zone depuis la route départementale n°2. Nous avons néanmoins un dossier d'implantation que l'on peut considérer comme urgent, sur lequel le Bureau

Communautaire puis la Commission économique ont évoqué l'idée de **l'aménagement d'un lot avec une construction, en atelier relais cette année 2011,**

- **Kerlavar** en PLONEOUR LANVERN, en extension de la ZA actuelle, sur 2 terrains, l'un de 3ha, l'autre d'1 ha, sachant que sur le terrain de 3ha, il pourrait y avoir une intervention d'un aménageur public pour élaborer un projet cohérent et coordonné autour du sanitaire, de l'habitat intermédiaire, et de quelques lots artisanaux, ainsi qu'un aménagement de voirie assez conséquent, incluant un giratoire sur la RD n°2.

A ces projets, s'ajoute à **Kerganet** n°3 ou 4 (Kéraden), un projet spécifique de création d'une zone d'1,5ha environ dédiée au tertiaire, c'est-à-dire à usage de bureaux et de services sous une forme intégrée associant une mutualisation de parkings.

Il convient également de rappeler qu'à PLOZEVET, sur la route de Quimper, la Communauté possède également 2 terrains d'environ 1ha, susceptibles de recevoir des implantations économiques, tout au moins tant que le PLU de PLOZEVET ne sera pas révisé.

Au niveau des zones d'activités, la Commission économique souhaite également retenir une signalétique adaptée des zones. C'est un sujet lié à la réflexion menée par la Commission communication sur l'éventualité d'un logo où d'une nouvelle calligraphie de notre appellation à développer dans une charte de communication et de ligne graphique.

Accompagner l'implantation et le développement d'activités

C'est l'investissement plus immatériel consacré par la Communauté au développement des activités économiques sur le territoire.

Il s'agit d'abord d'accueillir et d'orienter les porteurs de projets. Nous avons pour cela un collaborateur dans les services, à temps partiel, qui assure le suivi des projets.

Nous avons également passé des conventions avec les organismes consulaires :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper-Cornouaille, qui accueille et accompagne les entrepreneurs à l'espace entreprendre, au sein de la plateforme d'initiative locale *Cornouaille Initiatives* (octroi de prêts sans intérêts et sans garantie) et assure une mission d'observation de la vie économique sur le territoire, concrétisée par des publications annuelles,
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère qui, outre l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets et des artisans, assure des permanences au siège communautaire.

Nous finançons directement 3 organismes de développement économique :

- l'Agence Ouest Cornouaille Développement qui, sur le territoire de l'ouest Cornouaille, assure des prestations d'ingénierie sur le développement local, coordonne des programmes de développement local (ex LEADER), et accompagne les porteurs de projets dans le domaine touristique (2,5€ par habitant soit 42.047,50€ de subvention en 2010),
- l'agence d'urbanisme et de développement économique de Quimper et de Cornouaille, Quimper Cornouaille Développement, à laquelle nous avons décidé d'adhérer en 2010, moyennant une contribution financière de 0,50€ par habitant,
- le GIP du Pays de Cornouaille (11.084,45€ en 2010), qui gère divers dossiers intéressant les 10 Communautés de la Cornouaille, mais qui devrait cette année se fondre dans Quimper Cornouaille Développement.

▪ La démarche logistique

En 2010, nous avons également participé activement à la démarche initiée par JJ HENAFF, pilotée par le SIOCA (Syndicat Intercommunaire Ouest Cornouaille Aménagement) de réalisation d'une étude sur la question de la logistique transport.

Après plusieurs réunions avec les entreprises agro-alimentaires du secteur, il avait été convenu que pourrait être promue l'idée d'une plateforme logistique pour le regroupement des flux de transport émanant des entreprises locales.

Finalement, une solution plus souple de regroupement des flux de quelques entreprises a pu être engagée, évitant de très lourds investissements, et permettant un temps d'observation aux quelques entreprises encore hésitantes sur la démarche.

Néanmoins, la mise en réseau des acteurs économiques sur des sujets de transport/logistique est un point positif compte tenu de l'importance de ce sujet pour nos entreprises qui travaillent sur le marché national, et au-delà.

Pour concrétiser ce dossier nous aurons, avec les 3 autres Communautés, **à adhérer à une association regroupant les chargeurs afin de lancer l'expérimentation**, et finaliser un projet qui soit pérenne et permette au plus grand nombre d'entreprises de réduire les coûts de transports et de s'organiser, compte tenu des exigences actuelles de la grande distribution.

▪ Le tourisme

Nous finançons également le développement touristique par l'Office de Tourisme du Haut Pays Bigouden par une convention triennale qui a été renouvelée en 2010. Il est prévu un financement de 110.000€ en 2011 pour l'OTHPB, et une participation aux dépenses d'investissement plafonnée à 15.000€.

Les objectifs de travail fixés portent sur :

- l'amélioration de l'accueil et l'efficacité de la documentation,
- le développement des usages liés aux nouvelles technologies,
- la mobilisation du plus grand nombre des acteurs touristiques du territoire.

On peut mettre en rapport le montant de la taxe de séjour encaissée depuis son institution :

2007	2008	2009	2010
38.622,15€	43.121,35€	46.029,70€	47.211,75€

En complément de l'aide au fonctionnement de l'OTHPB, la commune de PLOZEVET réfléchit actuellement sur la modernisation des locaux d'accueil à PLOZEVET, qui est aussi le siège administratif de l'Office. Nous aurons à prévoir un fonds de concours communautaire sur ce projet.

Les services à la population dans les Communes de – 1000 habitants

Notre schéma de services à la population élaboré par la commission prospective prévoit dans les Communes de moins de 1000 habitants du territoire, une implication communautaire pour maintenir un commerce de proximité à la population des centre-bourgs.

C'est ainsi que nous avons acquis, transformé et ré-ouvert en 2000 le bar épicerie, salle de fêtes de PLOVAN.

En 2010, nous avons pu acquérir sur PEUMERIT un immeuble, y effectuer des travaux et permettre d'installer 2 jeunes dans l'exploitation d'un bar épicerie.

Nous travaillons ardemment sur GOURLIZON, avec beaucoup de difficultés liées à la présence de 2 commerces, à l'état du bâti qui, selon l'architecte, nécessiterait beaucoup d'investissements de mise à niveau et donc une répercussion élevée sur le prix du loyer.

Ceci s'effectue dans un contexte où les financeurs deviennent de + en + exigeants sur la faisabilité économique des opérations.

Nous aurons ensuite à regarder un projet sur GUILER SUR GOYEN, en fonction de l'évolution du commerce local.

Notre démarche de développement économique intègre également l'opération engagée en septembre 2010 *territoire et dynamiques économiques*, avec l'appui méthodologique de Mairie-Conseils. Elle vise à bien identifier nos forces et faiblesses au plan économique et définir une stratégie de développement. Nous aurons à achever la démarche durant le 1^{er} semestre 2011, sans doute en la valorisant avec le concours d'un conseil en communication, pour nous doter d'outils de promotion du territoire.

9 - Services à la population et prospective

La commission a abordé les thèmes suivants en 2010 :

- Le haut débit et le très haut débit
- La petite enfance
- La situation des professionnels de santé
- Territoire et dynamique économique
- Les commerces de proximité

Le haut et très haut débit

Le Conseil Général termine les travaux de déploiement de son réseau Wimax et entame la phase de communication et de « commercialisation ». Les Mairies ont reçu récemment le dossier précisant les modalités pratiques d'accès et d'abonnement au service haut débit. Par ailleurs le point d'accès à la fibre optique financé par le Conseil Général a été sollicité pour être installé au bourg de POUDREUZIC

La démarche initiée par le Pays de Cornouaille sur le très haut débit a connu des avancées significatives : cartographie des montées en débit, position des opérateurs, détermination des scénarii, prise de la gouvernance par la Région. Pour autant des questions restent à régler : les cartographies laissent apparaître **des zones mal ou pas desservies sur notre Communauté**, conditions de la péréquation, cohérence des scénarii des Communautés de Communes, transfert de la compétence, le schéma cornouaillais sera-t-il conforme au Scoran, subventions.

La petite enfance

Afin d'alimenter notre réflexion nous avons réalisé, avec l'aide d'une stagiaire, une étude auprès des parents des enfants nés au cours des trois dernières années. L'objectif était de connaître le ressenti des parents sur l'offre proposée en matière de garde des jeunes enfants et sur les besoins éventuels. Un questionnaire a été expédié avec l'aide des Mairies aux parents concernés au cours du mois de décembre. Le comité de pilotage a également rencontré deux porteurs de projet privés. Il nous reste à recueillir les avis des assistantes maternelles avant de présenter les conclusions.

Professionnels de santé

La situation s'est de nouveau dégradée en 2010 avec l'arrêt d'activité du médecin de PLOGASTEL SAINT GERMAIN en décembre. Les perspectives sont également mauvaises sur d'autres communes avec des départs en retraite programmés (LANDUDEDEC, POULDREUZIC). La récente rencontre avec les pharmaciens exerçants sur la Communauté de Communes n'a fait que confirmer le constat. Seule une décision politique peut apporter une solution. Un élément positif : les gardes assurées à partir de l'hôpital de Pont l'Abbé.

Territoire et dynamiques économiques

Les trois premières phases de cette réflexion sur l'économie de la Communauté de Communes ont été bouclées. Elles ont permis de réfléchir sur notre territoire, nos atouts et nos faiblesses. Il nous reste à entendre les entreprises début avril avant de tirer les conclusions. Nous pouvons déjà dégager quelques points positifs au niveau de l'accueil de cette démarche proposée aux élus de nos Communes: une participation satisfaisante et régulière, une assiduité qui ne faiblit pas et une capacité à dépasser l'échelon communal. On regrettera l'absence de « jeunes » Conseillers à des réunions qui ont évoqué beaucoup de domaines que nous devons aborder dans un avenir assez proche.

Les commerces de proximité

Le commerce de PEUMERIT a été inauguré et semble fonctionner correctement. A GOURLIZON les discussions se poursuivent afin de trouver un compromis alliant une solution immobilière pouvant répondre aux activités commerciales candidates et un investissement financier de la CCHPB raisonnable.

10 - Environnement et littoral

Véloroute

L'étude commencée l'an dernier sur l'aménagement de voies partagées reliant les bourgs aux plages a abouti au choix d'itinéraires validés par les différentes communes traversées.

La première tranche de travaux (subventionnés à hauteur de 80 %) va être réalisée dans les semaines à venir. Il s'agit des liaisons PLOZEVET-Kerrest, PLOVAN-Ru Vein et TREGAT-Kerbinigou (pose de la signalétique, de parkings vélo et de tables de pique nique). Les autres liaisons (LANDUDEDEC-Kerrest, POULDREUZIC-Penhors, et PLONEOUR LANVERN- Kermabec en Tréguennec) seront mis en place après accord de financement à 50% par le Conseil Général.

La «Littorale», liaison Plogoff-Penmarch, qui suivra en grande partie la « route du vent solaire » verra également le jour avant l'été prochain. Il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage du Conseil Général à laquelle nous sommes intéressés à hauteur de 20 %.

La route du vent solaire

En association avec les autres Communautés de Communes membres de l'A OCD, nous mettons à l'étude une requalification de cet itinéraire qui est important pour notre offre touristique et qui semble mal utilisé. Avec l'aide du Conseil régional et des fonds Leader, le recrutement d'un bureau d'étude est envisagé pour mener cette opération à bien.

L'entretien des sentiers de randonnée

Les travaux d'entretien des sentiers de randonnée (pédestre et VTT) des rivières, le nettoyage des plages nécessitent une main d'œuvre régulière et un apport de personnel saisonnier.

Afin de pérenniser ce service et prévoir la possibilité d'ouverture d'un chantier d'insertion, nous envisageons le recrutement d'un ouvrier d'entretien « environnement » qui suppléera le responsable Environnement, sur le terrain.

Profils de baignade

L'inventaire des sources éventuelles de pollution a été réalisé sur les différentes plages de notre littoral.

Les contrôles réalisés sur la qualité des eaux de baignade se sont avérés bons dans leur grande majorité. Le risque de devoir fermer les plages est peu important, mais une surveillance des réseaux d'eau pluviale lors de forts épisodes pluvieux sera nécessaire afin de limiter les risques de pollution. Une mise en conformité de certains assainissements non collectifs sera également à envisager.

Protection du littoral sur PLOVAN/Penhors

L'étude consacrée à ce sujet doit être bientôt présentée aux administrations pour examiner les possibilités d'aménagement et les formalités administratives à mettre en oeuvre. Les récentes grandes marées de ces derniers ont mis en exergue la nécessité d'intervenir pour protéger les habitations et le chemin côtier et même la voirie.

11 - La Communication

Au cours de l'année 2010, la commission communication a publié le bulletin communautaire annuel de la CCHPB. « *Ganeoc'h* » est désormais son titre, celui que la commission avait choisi suite au concours lancé en 2009. Monsieur Sallendre de Penmarc'h, l'auteur du titre, a été remercié officiellement à la CCHPB lors d'une réunion de la commission en présence de Michel Canévet et de Marie Pierre Quéré. Au sommaire de ce numéro 2010, différents articles dont un portrait socio-économique de la CCHPB, les actions de développement économique de la CCHPB, la réforme de la taxe professionnelle, une présentation de Dihun et de Tamm Kreiz, l'OTHPB et la véloroute, les travaux réalisés et en projet et un article sur la prospective et la réflexion dans le cadre de « *territoires et dynamiques économiques* ». Dans ce bulletin était aussi inséré le n°2 de « *L'info du tri* ».

Dans le cadre de la création annoncée du **site internet** de la CCHPB la commission a travaillé avec la société COM6 pour la mise au point du projet du site internet. Après des semaines de

réflexion le projet a enfin abouti. Michel Canévet, Marie Thérèse Gourlaouen, Myriam Andro et Sylvie Peuziat ont suivi la formation dispensée par COM6 au début du mois de janvier à Plonéour Lanvern. Il ne reste plus qu'à compléter les diverses rubriques avant de mettre le site de la CCHPB en ligne. Et il y a du travail !!!

Pour l'année 2011 :

- La réalisation et la publication du bulletin communautaire. Les articles sont quasiment définis. Une prochaine réunion permettra de répartir le travail entre les membres de la commission et les services de la CCHPB. Une consultation sera faite auprès des imprimeries pour l'impression et la distribution du bulletin.

- Les élus des communes et la population du territoire devront être informés du travail réalisé dans le cadre de la démarche « Territoire et dynamiques économiques ». Un article est prévu dans le bulletin communautaire 2011.

- Concernant le site internet, une fois mis en ligne, il faudra régulièrement le mettre à jour pour qu'il soit efficace. Les Vice-présidents, les services seront consultés pour la rédaction des articles.

- Cette année, il nous faudra aussi réfléchir à la création d'un logo (ou d'une charte graphique) de la CCHPB et à des outils de communication et d'information sur les actions de la CCHPB. Ne faudrait-il pas à ce niveau faire appel à des professionnels de la communication qui pourraient travailler avec les membres de la commission ?

12 - Administration Générale

L'administration générale recouvre nos moyens de fonctionnement, la perception de nos recettes non affectées, que nous examinerons sur le chapitre des finances communautaires, et nos dépenses de moyens, pour l'exercice de nos missions.

L'organisation et les moyens en personnel

L'année 2010 a été marquée par une refonte de notre organisation, et cette année 2011 est celle de la mise en œuvre de cette nouvelle organisation qui s'appuie sur :

- la mutualisation des moyens CCHPB et CIAS, notamment par une Direction commune et des services mutualisés,

- la volonté de recentrer les Directeurs de services sur leurs compétences, en cohérence avec le développement de nos compétences techniques mais aussi et notre volonté politique d'optimiser encore notre gestion financière et de sécuriser la commande publique,

- la nécessité de créer des pôles «partagés» directement rattachés à la Directrice Générale des Services : pôle ressources humaines et pôle bâtiment pour le moment, mais à envisager la création d'un pôle informatique,

- la volonté de rapprocher des services complémentaires : l'équipe terrain de la collecte des déchets, déchetterie et environnement et l'équipe prévention déchets.

Sur les moyens en personnel, plusieurs décisions ont été prises l'année passée :

- le renforcement des moyens en personnel au service comptable et financier mais le transfert partiel de moyens de secrétariat aux services techniques,
- pour les services techniques, le recrutement en cours d'un technicien pour l'assainissement et d'un second pour la voirie pour notamment compenser le désengagement de l'ETAT –DDTM – au service des Communes,
- au service Environnement et Déchets : la consolidation d'un agent en CAE.

Pour 2011, avec l'étude d'intégration de la Résidence Pierre Goenvic et de la Résidence la Trinité, nous devons évaluer les moyens nécessaires pour faire face aux questions de « ressources humaines », du bâti, de la comptabilité et de la commande publique, ces moyens pouvant être issus de transfert des structures nouvelles ou impliquant une création de poste.

Les possibilités de mutualisation de moyens avec les Communes doivent, dans tous les cas, être envisagés. Il y a des domaines où cette solution semble possible : informatique ou entretien des espaces extérieurs de nos établissements par exemple.

Les moyens matériels

Ce développement de la collectivité suppose une adaptation des moyens matériels.

Au plan de l'immobilier, nous devons finaliser l'implantation de nos services, notre orientation étant aujourd'hui de réserver les locaux administratifs actuels aux services administratifs et de recentrer sur le site des services techniques l'ensemble de ces services. Cette solution implique d'évaluer tant l'immobilier que l'espace nécessaire à chaque service, - besoins actuels et perspectives pour demain- les conditions d'accès, les liaisons informatiques, ...

La réflexion devra aussi porter sur l'espace nécessaire aux élus : exécutif, Commissions, réunions d'autres collectivités.

Il ne faudra pas non plus oublier la question de l'accueil de la population. Les locaux de la CCHPB sont effectivement de plus en plus sollicités : ainsi par exemple, à partir du mois de mars nous accueillerons, en plus des permanences habituelles, tous les jeudis une assistante sociale du Conseil Général et son assistante administrative.

En attente, nous devons dès ce budget prévoir l'acquisition de 2 *bungalows* pour l'accueil des techniciens à venir prochainement dans les services techniques et achever l'aménagement extérieur des services techniques communautaires.

L'augmentation des effectifs s'accompagnera également de moyens supplémentaires en informatique, en mobilier, en véhicule.

Pour finaliser notre architecture informatique –et notamment les relations avec les établissements de PLOZEVET et de PLONEOUR LANVERN– il sera sans doute opportun d'avoir recours à un cabinet spécialisé ou de mener une étude spécifique.

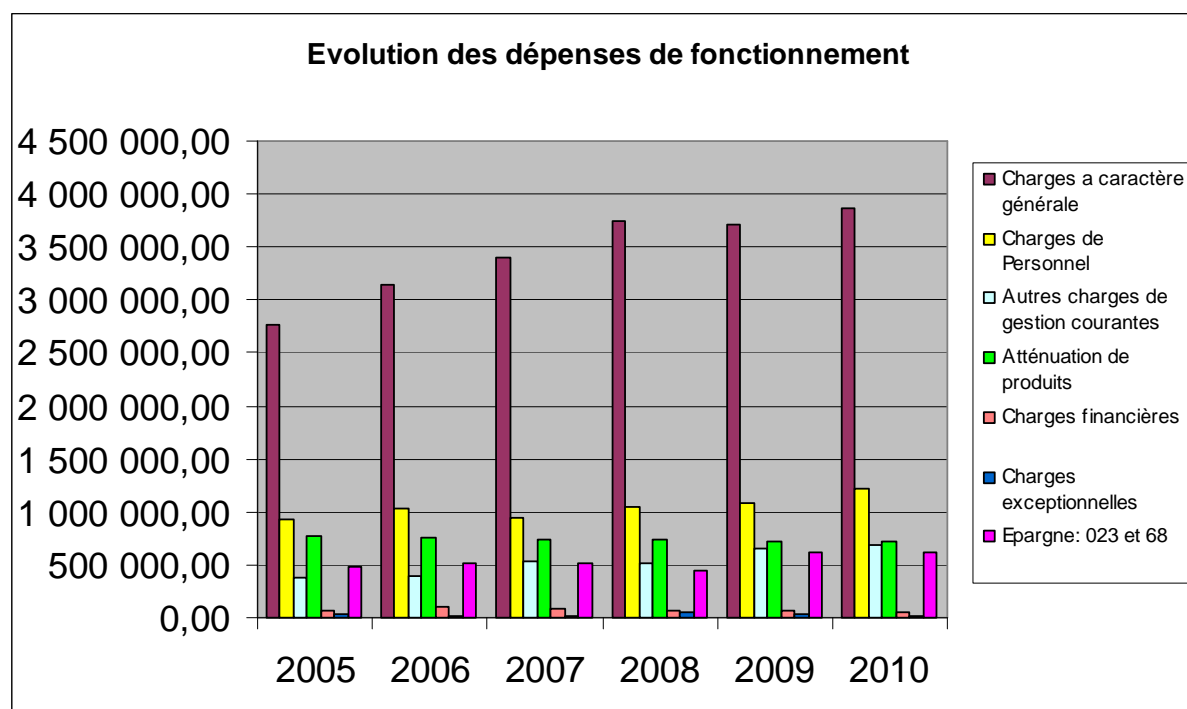
Dans les services, l'acquisition de logiciels est attendue : logiciel de prospective financière notamment, logiciel marchés notamment.

Une prestation d'archivage par un prestataire doit être envisagée pour organiser les archives des années passées mais aussi poser une méthode pour celles à venir.

13 - Finances communautaires

L'exécution budgétaire

Afin d'appréhender la situation financière de la Communauté de Communes sur les derniers budgets, les services communautaires ont procédé à une consolidation des budgets (hors résidence Parc an Id) des 6 derniers exercices. Nous reviendrons lors du vote des comptes administratifs 2010, le 31 mars 2011, sur l'analyse détaillée par budget.



Sur l'évolution des principales dépenses de fonctionnement, on peut noter la part importante des charges à caractère général, qui regroupent les dépenses liées au fonctionnement des différents services, mais aussi les virements du budget administration générale vers les budgets annexes.

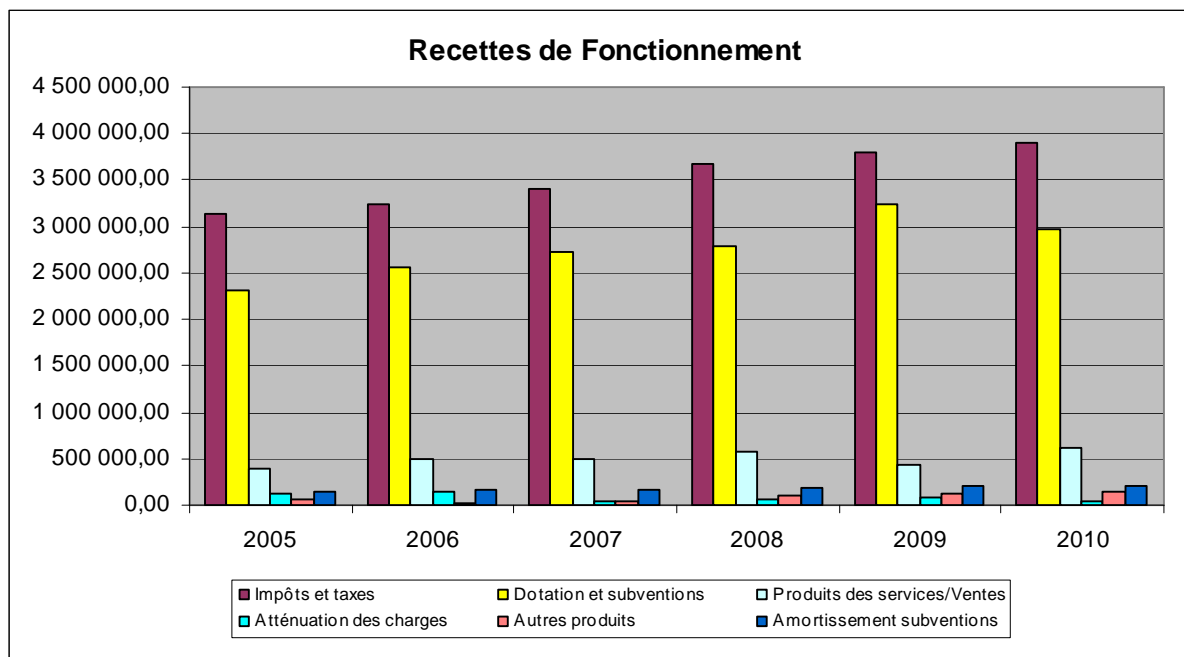
Pour 2010, l'augmentation de ces dépenses se retrouve principalement :

- dans le budget Administration Générale : hausse des virements aux autres budgets, augmentation des dépenses de maintenance,
- dans le budget assainissement collectif : charges liées au lancement de la DSP,
- dans le budget de la zone de Kérandoaré : dépenses de plate-forme pour l'atelier-relais.

Ceci veut dire que pour 2011, la tendance à la hausse devrait se confirmer : le développement des compétences induits des charges nouvelles.

Conformément aux décisions prises par l'assemblée délibérante sur la création de postes, les dépenses de personnel ont également augmenté. Celle-ci va se poursuivre sur 2011, même si les 2 postes de techniciens – voirie et assainissement – ne seront pourvus qu'en cours d'année.

On peut noter le bas niveau des charges financières, montrant le très faible endettement de notre collectivité et l'autofinancement pour investir, généré par l'amortissement de l'actif.

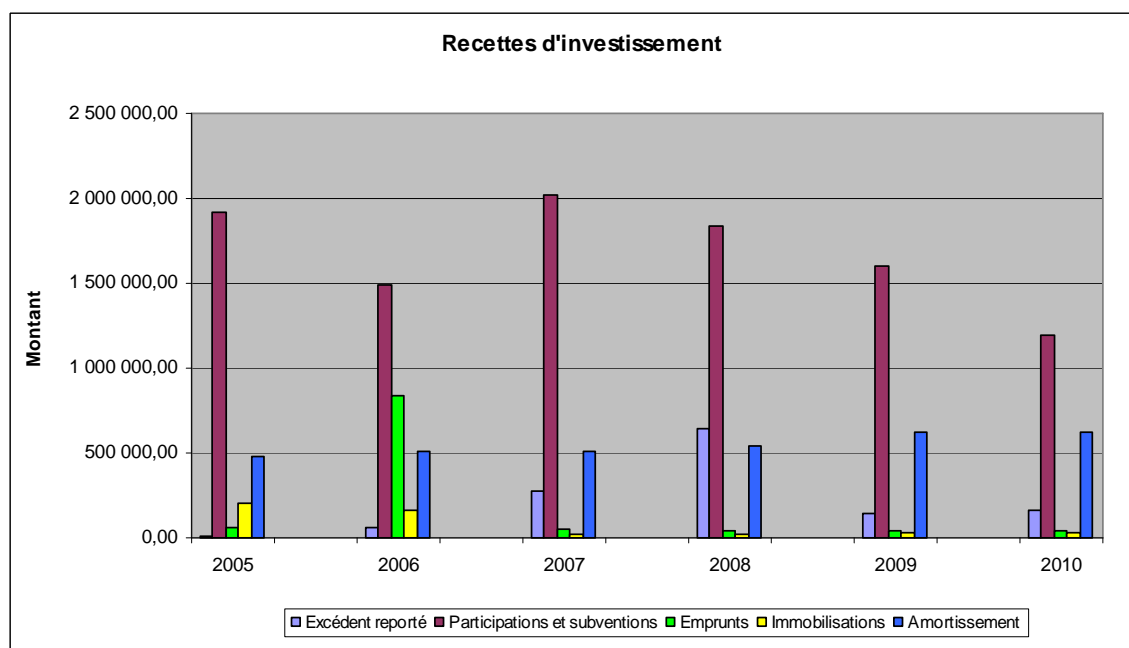


Comme l'an passé, les impôts et taxes (incluant la redevance déchets) augmentent progressivement. La stabilité des dotations et subventions s'explique par une diminution des subventions plus que par une baisse des dotations émanant de l'ETAT.

Pour 2011, la loi de Finances 2011 laisse présager un gel des dotations de l'ETAT : l'augmentation de notre population et une intégration fiscale relativement forte au regard d'autres collectivités devraient limiter ce gel.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 s'élève à 726.902,96€ et y compris les résultats reportés 2.712.409,46€.

Le détail des résultats vous est présenté en annexe au rapport.



On observe en 2010, au niveau de nos dépenses : une baisse de nos investissements (immobilisations), et une capacité à rembourser notre dette, si l'on compare le capital remboursé à l'épargne constituée notamment par les amortissements.

La baisse des dépenses s'accompagne d'une réduction des subventions perçues et au final, **on constate un déficit d'exercice de 2.411.157,32€ etcumulé de 3.887.201,28€.**

Cette augmentation du déficit d'investissement interviendra en 2011, année ambitieuse en terme d'investissement dans de nombreux domaines : Equipements Communautaires, Déchets, Assainissement, ...

Perspectives

La Communauté comprend un budget principal, l'administration générale, et 13 budgets annexes, + le budget du CIAS:

- le budget déchets, financé pour l'essentiel par la redevance, termine l'exercice 2010 avec un excédent qui nous sera utile pour le financement de la déchetterie de PLONEOUR LANVERN en 2011 et préparer la mise aux normes de la déchetterie de POULDREUZIC en 2012 ou 2013. Sur ce budget, nous avons jusqu'à présent réussi à autofinancer nos investissements,
- le budget assainissement, reste marqué par un niveau de redevance assez faible nous obligeant à étaler nos investissements, malgré les besoins significatifs : ceux-ci sont co-financés par des subventions du Conseil général, de l'agence de l'eau, par les PRE payées par les nouveaux raccordés et les fonds de concours versés par les Communes. Ce budget a également été alimenté ces dernières années par des virements du budget principal,
- les budgets de zones économiques : leur financement provient du budget principal et des financements susceptibles d'être obtenus par subventions, et surtout la vente des terrains concernés. Nous disposons donc d'actifs significatifs en la matière, dont la vente devrait à terme compenser les déficits. Nous souhaitons anticiper l'avenir en aménageant de nouvelles zones dès cette année 2011, ainsi que 2 ateliers relais,
- le budget des équipements communautaires, dont les opérations d'investissement accusent des déficits en attente du versement des subventions et fonds de concours, et de la réalisation de l'emprunt final, compte tenu notamment du projet conséquent de l'espace Raphalen,

Les autres budgets sont financés par prélèvement sur le budget principal :

- le budget voirie, totalement financé par un virement du budget principal,
- les subventions aux partenaires, qu'ils soient publics (comme le SIOCA ou le GIP du Pays de Cornouaille), ou associatifs (parmi lesquels 3 bénéficient de plus de 100.000€ chacun : l'association DIHUN, l'ULAMIR du Goyen, l'Office de Tourisme du Haut Pays Bigouden).

Le budget principal est alimenté par la fiscalité (environ 2m°€), et par les dotations d'ETAT (DGF et compensations fiscales) pour environ 1, 3 m°€.

Il nous sert à payer les charges de fonctionnement de la Communauté, notamment les salaires des services généraux (directions, administratifs, environnement, bâtiment), les subventions, les reversements aux communes.

Ce budget de par les virements aux budgets annexes participe donc aux financements des investissements, qu'ils portent sur les fonds de concours (jusqu'à présent à GOURLIZON), les équipements communautaires (Avel dro, pôle nautique de Penhors, Halles Raphalen), les

locaux communautaires (locaux administratifs et services techniques à POULDREUZIC), ou les moyens matériels de fonctionnement (véhicules, informatiques...).

Pour ce qui est des investissements, conséquents en 2011, une simulation de l'évolution de notre dette, vous sera présentée en conseil communautaire, pour plus de visibilité sur nos possibilités financières

Nos investissements interviendront dans un cadre de plus en plus formalisé : le contrat de territoire avec le Conseil Général nous oblige à une réflexion préalable sur nos enjeux, une définition de nos priorités et une programmation pluriannuelle.

Concernant nos ressources:

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les entreprises sont assujetties à la nouvelle contribution économique territoriale (CET) qui remplace désormais la taxe professionnelle.

L'année 2010 était une année de transition- une compensation-relais nous a été versée par l'ETAT pour un montant de 1 797 837€- avant attribution à partir de 2011 du nouveau dispositif d'assujettissement et du mécanisme de garantie.

Le montant définitif de ces dotations ne sera connu qu'après l'été : il sera donc proposé lors du vote du budget primitif de reconduire les montants perçus en 2010.

Pour ce qui concerne les bases de la fiscalité ménage, leur notification par les services de l'Etat devrait intervenir à la fin du mois de mars.

Ces dernières années ont conforté une évolution positive de ces bases, qui pour 2010 étaient de:

- pour la taxe d'habitation : 18 296 000 €, un taux de 1,09% et un produit de 199 426 €.
- pour le foncier bâti : 13 231 000 €, un taux de 1,36% et un produit de 179 941 €.
- pour le foncier non bâti : 743 400 €, un taux de 3,52% et un produit de 26 167 €.

Pour ce qui est de la DGF, les montants ne nous ont pas encore été notifiés. Pour mémoire en 2010, le montant total des dotations était de 1 315 987 €.

Pour 2011, la loi de Finances, laisse présager un gel des dotations de l'ETAT : l'augmentation de notre population et une intégration fiscale relativement forte au regard d'autres collectivités devraient limiter ce gel.

En conclusion, l'exercice 2011 s'annonce difficile du point de vue des équilibres budgétaires, compte tenu des incertitudes sur nos recettes, dans un contexte de forts investissements et de développement de nos services.

Cette situation impose une maîtrise de nos dépenses actuelles de fonctionnement et une programmation pluriannuelle de nos investissements.